



# ASSOCIATION LES CHATS DE FRANCE

Club adhérent du LOOF

Secrétariat : 1, Rue Collin d'Harleville 28130 MEVOISINS

Tél. & Fax. 02 37 32 36 14

Email : [secretariat@chatsdefrance.asso.fr](mailto:secretariat@chatsdefrance.asso.fr)

## DEMANDE DE TITRE

Nom du propriétaire ..... N° d'adhérent .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Nom du chat .....

Race ..... Couleur .....

Sexe ..... L.O N° .....

Date de naissance ..... N° de tatouage .....

Couleur des yeux pour les chats blancs .....

Pour le livre d'origine (N° de pédigrée) étranger, indiqué également le N° de transfert au LOOF

Date :

Signature.

Mettre une croix dans la catégorie demandée \* :

CAC     CACIB/DCH     CAGCI/TCH     CACE/QCH     CAGCE/SCH

CAP     CAPIB/DPR     CAGPI/TPR     CAPE/QPR     CAGPE/SPR

Aucun certificat de titre émis lors d'une exposition d'une association non adhérente au LOOF n'est reconnu par le LOOF et cela quel que soit le juge depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Tous les titres seront désormais validés par le LOOF.

La production des certificats de titre n'a pas valeur de titre.

Cette demande doit être retournée accompagnée **des photocopies des certificats de jugements** (merci d'indiquer lisiblement le nom des juges), de la photocopie du diplôme précédent et du règlement d'un montant de 8 € pour l'enregistrement.

\* CURSUS NATIONAL

DCH : DOUBLE CHAMPION – TCH : TRIPLE CHAMPION – QCH : QUADRUPLE CHAMPION –  
SCH : SUPREME CHAMPION

Article 10-11 : Tous les chats concernés devront au préalable être enregistrés au LOOF

Article 10-12 : Pour chaque titre, au moins un certificat d'Aptitude au titre doit être obtenu en France



# **ASSOCIATION LES CHATS DE FRANCE**

Club adhérent du LOOF

*Secrétariat : 1, Rue Collin d'Harleville 28130 MEVOISINS*

*Tél. & Fax. 02 37 32 36 14*

*Email : [secretariat@chatsdefrance.asso.fr](mailto:secretariat@chatsdefrance.asso.fr)*

## **CHAMPION ou PREMIOR**

CAC ou CAP  
(93 points)

3 CAC ou CAP obtenus en France ou à l'étranger avec 2 juges différents.  
Les chats doivent avoir 10 mois révolus le jour du jugement.

## **CHAMPION INTERNATIONAL**

CACIB ou CAPIB  
(95 points)

OU

3 CACIB ou CAPIB obtenus dont au moins un à l'étranger avec 3 juges différents.  
3 CACIB ou CAPIB obtenus en France avec 3 juges différents (cursus national)

## **GRAND CHAMPION INTERNATIONAL**

CAGCI ou CAGPI  
(96 points)

OU

4 CAGCI ou CAGPI obtenus dont au moins un à l'étranger avec 3 juges différents.  
4 CAGCI ou CAGPI obtenus en France avec 3 juges différents (cursus national)

## **CHAMPION D'EUROPE**

CACE ou CAPE  
(97 points)

OU

5 CACE ou CAPE obtenus dont au moins deux à l'étranger avec 4 juges différents.  
5 CACE ou CAPE obtenus en France avec 4 juges différents (cursus national)

## **GRAND CHAMPION D'EUROPE**

CAGCE ou CAGPE  
(98 points)

OU

5 CAGCE ou CAGPE obtenus dont au moins trois à l'étranger (dans deux pays étrangers différents) avec 5 juges différents.  
5 CAGCE ou CAGPE obtenus en France avec 5 juges différents (cursus national)

Un Grand Champion d'Europe (même si le titre n'a pas été demandé mais que le LOOF a enregistré le nombre de certificats nécessaires à l'obtention du titre) ne peut plus concourir pour les certificats de titres (sauf dans les classes « neutrés »).

Le Grand Champion d'Europe concourt en Classe d'Honneur, cette catégorie lui permettant d'accéder au concours directement en Best in Show dans sa catégorie de poils, s'il a été nommé par le juge.

Il en va de même pour les chats Grand Premior d'Europe, Suprême Champion et Suprême Premior.